

N.R. : CCAS/MRC/

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 9 JANVIER 2014 A 18 H
Le compte-rendu succinct a été affiché le 14 Janvier 2014
et publié sur le site internet

Date de la convocation : 23 Décembre 2013

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présent(es) : 9 Votants : 9

L'an deux mille quatorze le neuf Janvier à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

Présents :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE et M. HIERLE

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI, Mme BRACHET, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme COSTA, Mme DEBARD, Mme GIORNI et Mme JULLIARD

Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : Administration Générale - Questure CCAS
Réf. : MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Vice-Président, au nom du Président et des élus, présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des administrateurs et du personnel du CCAS en rappelant que cette année 2014, du fait des prochaines élections municipales, sera une année charnière.

Il souligne le travail important effectué par les différents services du CCAS ainsi que la collaboration des administrateurs et les remercie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE-MASSIT	1	Budget principal CCAS - Budget primitif 2014	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	2	Renouvellement de la convention entre le CCAS et l'ADATE pour le développement d'actions particulières sur la commune dans le cadre de la lutte contre les discriminations - année 2013 - année 2014	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	3	Versement d'une subvention à l'association ADPA (Aide à Domicile aux Personnes Agées) pour les prestations réalisées en 2013 au titre de l'aide à domicile	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	4	Signature d'une convention de partenariat avec la Société TRI-RHONE ALPES pour la réalisation de prestations pour la collecte et la valorisation du traitement des consommables informatiques dans le but de soutenir l'action de l'économie sociale et solidaire	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	5	Signature d'une convention avec le CCAS de Vizille pour la mise en place d'activités du Centre de Planification à Vizille	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	6	Signature d'une convention avec le Cabinet de radiologie BONNIVARD de Vizille pour la mise en place d'activités du Centre de Planification à Vizille	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	7	Signature d'une convention avec le Laboratoire d'analyses ORIADE de Vizille pour la mise en place d'activités du Centre de Planification à Vizille	A l'unanimité 9 voix pour

M. HAVRE- MASSIT	8	Signature d'une convention avec la Pharmacie Les Mattons de Vizille pour la mise en place d'activités du Centre de Planification à Vizille	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	9	Signature d'une convention avec une sage-femme pour la mise en place d'activités du Centre de Planification à Vizille	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	10	Renouvellement de la convention d'analyse de la pratique professionnelle des conseillères conjugales et familiales du Centre de Planification et d'Education Familiale	A l'unanimité 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	11	Signature d'une convention de partenariat entre les Mutuelles de France Réseau Santé, le CCAS et la Ville de Pont-de-Claix pour le soutien d'actions visant la réduction des inégalités d'accès aux soins et mise à disposition d'un médecin en direction de la petite enfance - année 2014	A l'unanimité 9 voix pour
		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
		Questions et informations diverses	

3. DOSSIERS POUR AVIS

NÉANT

4. INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS

- vœu du Conseil Municipal sur la santé et l'accès aux soins à Pont-de-Claix – projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 Décembre 2013

5. INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DÉLÉGATIONS OU EN RETOUR DES REPRÉSENTATIONS

- Décisions secours
- Actes divers - Néant

6- QUESTION(S) DIVERSE(S)

ORDRE DU JOUR
Délibérations

FINANCES

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL CCAS - BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil d'administration,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 «Solidarité» en date du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

VOTE le présent budget principal 2014

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

présenté par Monsieur le Vice-Président, arrêté aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
	BP 2013	BP 2014
011 – Charges à caractère général	560 691,00	573 578,00
012 – Charges de personnel	1 533 246,00	1 604 296,00
65 – Autres charges de gestion courante	216 660,00	144 360,00
67 – Charges exceptionnelles		400,00
Total Dépenses Fonctionnement	2 310 597,00	2 322 634,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
	BP 2013	BP 2014
013 – Atténuations de charges	18 800,00	7 600,00
70 – Produits des services	199 214,00	209 200,00
74 – Subventions	2 092 583,00	2 105 834,00
Total Recettes Fonctionnement	2 310 597,00	2 322 634,00
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
	BP 2013	BP 2014
27 - Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00
Total Dépenses Investissement	3 000,00	3 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
	BP 2013	BP 2014
27 - Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00
Total Dépenses Investissement	3 000,00	3 000,00

Et décide d'affecter l'enveloppe budgétaire pour les subventions comme suit :

	BP 2013	BP 2014
PIMMs	11 000,00	11 000,00
Total	11 000,00	11 000,00

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 2 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ADATE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS PARTICULIÈRES SUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ANNÉE 2013 - ANNÉE 2014

Le CCAS reconnaît que l' Association développe sur le territoire Pontois des activités d'intérêt public. Le CCAS, et l'Association ont par ailleurs identifié un intérêt commun à développer ensemble un travail partenarial relatif à la lutte contre les discriminations sur les questions d'origine et d'égalité femmes/hommes.

Le CCAS s'est engagé dans une politique de promotion de l'égalité et de la diversité et développe sur le territoire un plan de lutte contre les discriminations. Il anime à cet effet le réseau des acteurs locaux impliqués ou concernés et s'appuie pour ce faire sur l'expertise et le conseil des partenaires et structures ressources.

Les parties souhaitent s'associer le concours de l'ADATE pour le développement d'actions pertinentes en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères et des personnes d'origine étrangère, de l'accès aux droits, de lutte contre les discriminations.

Une convention pour fixer les modalités de cette collaboration est nécessaire.

Le coût horaire des intervenants ADATE s'élèverait à 30 € TTC, hors vacances scolaires d'Eté .

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention qui fixe les modalités de cette collaboration.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'avis favorable émis par la commission Municipale N° 6 « solidarités » du 18 décembre 2013,

Vu le projet de convention,

DECIDE de conclure avec l'ADATE une convention pour les années 2013 et 2014.

AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document s'y référant.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

SOUTIEN A DOMICILE

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 3 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ADPA (AIDE À DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES) POUR LES PRESTATIONS RÉALISÉES EN 2013 AU TITRE DE L'AIDE À DOMICILE

Monsieur le Vice-Président informe :

Un partenariat lie depuis de nombreuses années le CCAS à l'association ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie ») à travers une convention qui définit les modalités pratiques d'articulation et de fonctionnement autour de la prestation d'aide à domicile pour les habitants de la Commune (personnes âgées, personnes handicapées).

Il précise que la dernière convention signée pour une durée de 3 ans est arrivée à expiration fin 2012.

Dans l'attente de l'élaboration de la nouvelle convention à conclure pour l'année 2014, il est proposé le versement d'une subvention forfaitaire de 7 000 € pour l'année 2013 correspondant aux prestations réalisées sur cet exercice.

Le Conseil d'Administration,

VU les prestations réalisées au titre de l'année 2013 et l'engagement de l'ADPA dans l'exercice de sa mission,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention forfaitaire de 7 000 € pour l'année 2013.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6288 / 610 pris sur le budget 2013 du CCAS.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 4 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ TRI-RHONE ALPES POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DU TRAITEMENT DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES DANS LE BUT DE SOUTENIR L'ACTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Monsieur le Vice-Président informe :

Le CCAS va confier à la Société TRI-Alpes SARL (branche Insertion et Solidarités du Mouvement EMMAUS) la réalisation de prestations pour la collecte et la valorisation / traitement des consommables bureautiques : cartouches d'imprimantes jet d'encre ou laser, cartouches photocopieurs, bidons d'encre...

Ce partenariat a pour but de soutenir l'économie sociale et solidaire.

Le tarif de la prestation s'élève à 125 € hors taxes (forfait annuel) qui pourra évoluer en fonction de la réglementation en matière d'écotaxe liée au transport routier de marchandises comme prévu à l'article 3 de la convention.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 18 décembre 2013,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui prend effet le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction sur la base du bilan réalisé avant la fin de la première période.

Dit que les crédits correspondants à ce partenariat sont inscrits au budget en cours.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

CENTRE DE PLANIFICATION

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 5 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CCAS DE VIZILLE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLANIFICATION À VIZILLE

Monsieur le Vice-Président informe :

Le Centre de Planification et d' Education Familiale va assurer une permanence à Vizille toutes les semaines de 15h à 18h dans les locaux de la maison de garde avec la présence d'une conseillère conjugale et d'une sage femme.

Monsieur le Vice-Président propose :

De passer convention avec le CCAS de Vizille 38220, afin que le coût de la prestation puisse être remboursé au CCAS de la ville de Pont de Claix.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui prend effet le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction après bilan effectué avant la fin de la première période.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 6 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CABINET DE RADIOLOGIE BONNIVARD DE VIZILLE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLANIFICATION À VIZILLE

Monsieur le Vice-Président informe :

Dans le cadre de la mise en place des activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille, il est nécessaire de signer avec le Cabinet de radiologie BONNIVARD à Vizille VIF, une convention pour définir les conditions dans lesquelles le cabinet de radiologie exercera ses missions selon un tarif spécifique prévu dans la convention.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Cabinet de radiologie Bonnard dans le cadre de la mise en place d'activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille avec prise d'effet au 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction après bilan effectué avant la fin de la première période.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 7 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE LABORATOIRE D'ANALYSES ORIADE DE VIZILLE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLANIFICATION À VIZILLE

Monsieur le Vice-Président informe :

Dans le cadre de la mise en place des activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille, il est nécessaire de signer avec le Laboratoire de Biologie médicale ORIADE à Vizille, une convention pour définir les conditions dans lesquelles le Laboratoire de Biologie médicale exercera ses missions selon un tarif spécifique prévu dans la convention.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Laboratoire de Biologie médicale ORIADE dans le cadre de la mise en place d'activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille avec prise d'effet au 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction après bilan effectué avant la fin de la première période.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 8 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PHARMACIE LES MATTONS DE VIZILLE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLANIFICATION À VIZILLE

Monsieur le Vice-Président informe :

Dans le cadre de la mise en place des activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille 38220 il est nécessaire de signer avec la Pharmacie des Mattons, une convention pour définir les conditions dans lesquelles elle effectuera ses missions selon un tarif spécifique prévu dans la convention.

Le Conseil d'Administration,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 18 décembre 2013.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Pharmacie des Mattons dans le cadre de la mise en place des activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille, avec prise d'effet au 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction après bilan effectué avant la fin de la première période.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 9 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNE SAGE-FEMME POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE PLANIFICATION À VIZILLE

Monsieur le Vice-Président informe :

Dans le cadre de la mise en place des activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille, il est nécessaire de signer avec Madame TULOUP VANGOUT sage-femme à Vizille, une convention pour définir les conditions dans lesquelles Madame TULOUP VANGOUT exercera ses missions selon un tarif spécifique prévu dans la convention.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Madame TULOUP VANGOUT dans le cadre de la mise en place d'activités gynécologiques du centre de planification et d'éducation familiale à Vizille avec prise d'effet au 1er janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 avec possibilité de reconduction après bilan effectué avant la fin de la première période.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 10 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES CONSEILLÈRES CONJUGALES ET FAMILIALES DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

Monsieur le Vice-Président rappelle :

L'adhésion à la charte départementale des centres de planification et d'éducation familiale a rendu obligatoire une supervision du travail des conseillères conjugales et familiales. Cette supervision existe déjà pour les conseillères conjugales du centre de planification. Une convention doit être passée avec l'intervenante qui assure cette fonction.

Monsieur le Vice-Président propose :

De passer pour l'année 2014 une convention avec Madame GRECO, Psychologue pour une prestation de supervision de 4 heures mensuelles, pour un coût mensuel de 320€.

Le conseil d'administration,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » en date du 18 décembre 2014.

Vu le projet de convention

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré

Décide de retenir cette proposition et autorise le Président à signer cette convention à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

SANTE - HANDICAP

DELIBERATION N° 11 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES MUTUELLES DE FRANCE RÉSEAU SANTÉ, LE CCAS ET LA VILLE DE PONT-DE-CLAIX POUR LE SOUTIEN D'ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS ET MISE À DISPOSITION D'UN MÉDECIN EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - ANNÉE 2014

Monsieur le Vice-Président informe :

La Commune et le CCAS de Pont de Claix se sont engagés dans un partenariat avec les Mutuelles de France Réseau Santé et souhaitent soutenir leurs actions qui s'inscrivent dans le champ des politiques sociales notamment dans la réduction des inégalités d'accès aux soins.

La Mutuelle de France Réseau Santé s'attachera à mettre en œuvre les objectifs suivants auxquels la Commune et le CCAS, compte tenu de leur intérêt apporteront leur soutien :

- le développement de l'accès aux soins pour tous sans distinction
- le bon usage du soin et le développement d'actions sanitaires en articulation aux besoins de santé de la population pontoise

- la promotion de l'éducation pour la santé en liaison avec les institutions partenaires oeuvrant dans ce sens
- le recueil et le traitement des données permettant d'étudier les besoins de santé des populations concernées
- la participation au diagnostic local de santé, dans le cadre du futur contrat local de santé

De plus, en vertu du décret n° 2007-230 du 20-02-2007 prévoyant le concours d'un médecin dans les structures de petite enfance, les Mutuelles de France Réseau Santé mettront à disposition de la Commune un médecin qui interviendra dans les structures petite enfance.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention tripartite.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 9 décembre 2013,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » en date du 18 décembre 2013;

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention conclue pour l'année 2014. Son renouvellement sera examiné 2 mois avant la fin de la convention.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 9 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE

N'a pas pris part au vote : Néant

3- DOSSIER(S) POUR AVIS

NÉANT

4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS

- vœu du Conseil Municipal sur la santé et l'accès aux soins à Pont-de-Claix – projet à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 Décembre 2013 – délibération n° 33 ci-annexée.

5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS

5.1 – Décisions de secours et aides sociales facultatives – comparatif 2012/2013

Au cours de l'année 2013, 110 foyers ont sollicité le CCAS pour une aide financière (Cf. état ci-après).

Répartition par type d'aide	Année 2013			Année 2012		
		montant des aides	%	NB	montant des aides	%
Frais liés au logt :						
Retards loyers privé				1	431,00	
Retards Loyers HLM	5	1464,09		3	1173,28	
Caution	1	315,00				
Hébergement Urgence	1	158,00		7	1569,40	
Installation / Entretien	4	1764,00		5	2042,96	
Sous-total logement	11	3 701,09 €	15%	16	5 216,64 €	22%
SANTE :						
Prothèses				1	487,50	
Soins	2	500,00		3	440,00	
Factures	2	320,00		2	267,00	
Mutuelles	3	840,59		2	41,15	
Sous-total santé	7	1 660,59 €	7%	8	1 235,65 €	5%
Alimentaire	65	6189,00		52	4991,38	
Alimentaire – titres de service	28	2540,00		34	3020,00	
Sous-total alimentaire	93	8 729,00 €	35%	86	8 011,38 €	34%
EAU	6	1461,67		8	1122,39	
EDF	7	1933,98		2	330,00	
GAZ	4	793,41		4	766,57	
Chauffage – fuel charbon	2	1040,00				
Sous-total énergie	19	5 229,06 €	21%	14	2 218,96 €	10%
ASSURANCES	3	197,00		5	1451,71	
BOURSEJEUNE	3	918,00		4	1208,00	
CHARGES Copropriété	2	593,00		2	767,00	
DIVERS	8	2352,59		6	1 410,00	
FORMATION/SCOLARITE	2	709,00		5	973,26	
Impôts/Taxes	3	640,00		1	120,00	
RESTAURATION				10	606,00	
SUBSISTANCE (en attente de ressources)	1	100		1	345,00	
TELEPHONE						
TRANSPORT	1	100,00		4	191,00	
VACANCES	3	550,00		1	410,00	
Abrogation	4	-593,85		5	-821,46	
Report	11			6		
Refus	19			4		
TOTAL	190	24 885,48 €		178	23 343,14 €	
Nombre de foyers		110			96	

5.2 – Arrêtés et Décisions diverses

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
Arrêtés		
2013_10	Suppression d'une mandataire suppléante et nomination de deux mandataires suppléantes à la régie de recettes et d'avances « secours d'urgence et aides remboursables »	Acte non transmissible
2013_11	Nomination d'un mandataire ordinaire à la régie d'avances et de recettes « activités des centres sociaux, locations et petites dépenses et recettes occasionnelles du CCAS » au centre social Irène Joliot-Curie	Acte non transmissible
2013_12	Nomination d'un régisseur titulaire et suppression du régisseur intérimaire à la régie de recettes « encaissements des participations des usagers au service d'accompagnement des personnes âgées » au CCAS	Acte non transmissible
Décisions néant		

6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions de la
Commission Municipale n°6 et du Conseil d'Administration du CCAS

Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- Jeudi 30 Janvier 2014 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Conseil d'Administration du CCAS :

- Jeudi 20 Février 2014 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 19 H 45.

VILLE DE PONT DE CLAIX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille treize le dix neuf décembre à 20:30.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

Présents :

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme GUIGUET, M. HAVRE-MASSIT, M. HISSETTE, Mme PAILLARD, M. BODON, Mme GRILLET, M. SIMON, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M. DE MURCIA, M. SOLER, Mme ROY, M. ROZIERES, M. YAHIAOUI, M. NINFOSI, M. FARGE, Mme RODRIGUEZ, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE, Mme SAPPÀ, M. DURAND, M. CETIN

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

M. DEUTSCH à M. BODON, Mme BLANCHARD à Mme GUIGUET, Mme DALICOUD à Mme PAILLARD, Mme BRACHET à Mme GRILLET, Mme ANSELME à Mme CHEMERY, Mme CEREZA à Mme RODRIGUEZ, M. ODOBEZ à M. FERRARI, Mme TORRES à M. DURAND, Mme BONNET à M. TOSCANO

Absent(es) ou excusé(es) : Néant

Secrétaire de séance : Mme GRILLET est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 33

OBJET : Vœu du Conseil Municipal sur la santé et l'accès aux soins à Pont de Claix

SERVICE QUESTURE – GESTION DES ASSEMBLÉES
CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2013

Délibération N° 33

OBJET : Vœu du Conseil Municipal sur la santé et l'accès aux soins à Pont de Claix

Service émetteur : Cabinet du Maire

Rapporteur : Hervé HAVRE-MASSIT - Maire-Adjoint

Le Vœu du Conseil Municipal du 11 avril 2013 sur la démographie médicale - "Santé et accès aux médecins généralistes à Pont de Claix" mettait en avant les démarches engagées auprès de l'Agence Régionale de Santé – ARS concernant les inégalités sociales et territoriales de santé et les difficultés d'accès aux soins repérées à Pont de Claix.

De surcroît, une pétition des habitants du quartier Nord Est nous a aussi justement interpellés sur les questions de désertification médicale sur ce secteur.

L'ARS nous a rappelé que leurs statistiques en Rhône Alpes et Isère ne signalaient pas de difficultés particulières et qu'il n'y aurait pas d'actions supplémentaires ou crédits alloués en ce sens, l'agglomération Grenobloise étant de leur point de vue largement couverte, les Pontois pouvant également se rendre à la Maison de garde SOS médecins à Echirrolles.

Si certaines améliorations peuvent être proposées grâce aux actions développées par nos services municipaux en partenariat avec les associations, réseaux, professionnels de santé pour l'accès aux soins ou par des aides financières ponctuelles délivrées par le CCAS, la politique de santé publique relève d'un niveau dépassant largement le cadre de l'action communale.

Dans la suite logique un travail a été engagé par le Centre Communal d'Action Sociale en direction des partenaires Santé et une réunion de travail a eu lieu le 25 septembre 2013 en présence de 15 intervenants médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes exerçant sur notre commune, le secrétaire du Syndicat des Médecins généralistes, et la représentante de l'Agence Régionale de Santé – ARS.

Une recherche à été réalisée par le CCAS concernant les Maisons de Garde et les Maisons de Santé, organisations qui pourraient constituer une première piste de réponse si le nombre de médecins généralistes venaient encore à baisser dans les prochaines années.

Par ailleurs, un partenariat a été engagé avec l'association Santé Communautaire en Chantier afin de :

- Promouvoir la santé pour toutes et tous dans un cadre communautaire.
- Agir collectivement et activement sur les déterminants socio-économiques de la santé.
- Contribuer à l'organisation d'un réseau de soins primaires pertinent.
- Améliorer l'accès aux soins.

Une structure expérimentale est en projet dans un délai de 2 ans, sur une zone d'installation qu'il reste à déterminer. A l'heure actuelle, il s'agit pour les porteurs de projets de construire une méthodologie de diagnostic communautaire pertinente et de mettre en œuvre ce diagnostic.

En complément de ce travail, un appartement appartenant au parc d'un bailleur social sera laissé vacant par un médecin généraliste cessant ses activités pour départ en retraite. Il sera réservé par la Commune afin de faciliter l'installation d'un médecin remplaçant.

VU la loi relative à l'Hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 et le décret du 18 mai 2010,

CONSIDERANT que le projet de diagnostic et le projet de structure liée à la santé communautaire contribue à l'accès aux soins et à la santé,

CONSIDERANT que la démarche de réservation d'un logement par la ville afin de faciliter l'intervention d'un médecin remplaçant permet de lutter contre la baisse de la démographie médicale sur notre commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un vœu afin de soutenir cette double démarche

DIT que ce vœu sera transmis à l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, du Conseil Général, de la METRO et de l'Atelier Santé Ville de l'Agglomération.

Nombres de votants (présents et représentés) : 33

Absent(es) ou excusé(es) : Néant

La délibération est adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE :

Reçu en Préfecture le : 24/12/2013

Publié le : 24/12/2013

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Christophe FERRARI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DEL_20131219_33
Date de la décision:	2013-12-19 00:00:00+01
Objet:	V $\frac{1}{2}$ u du Conseil Municipal sur la santé et l'accès aux soins à Pont de Claix
Classification matières/sous-matières:	9.4
Identifiant unique:	038-213803174-20131219-DEL_20131219_33-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 038-213803174-20131219-DEL_20131219_33-DE-1-1_0.xml	text/xml	853
<i>nom de original:</i> DEL_20131219_33_VoeuMedecins.pdf	application/pdf	101760
<i>nom de métier:</i> 038-213803174-20131219-DEL_20131219_33-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	101760

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 décembre 2013 à 14h48min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 décembre 2013 à 14h52min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	24 décembre 2013 à 14h52min01s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	24 décembre 2013 à 14h52min20s	Recu par le MIOCT le 2013-12-24